

PAUVRETE

Les défis de l'accompagnement social

En raison des politiques sociales menées par l'*Etat social actif*, les besoins d'accompagnement social augmentent. Pour les associations, sortir les personnes précarisées de l'*assistance-dépendance* est une tâche de plus en plus complexe.

Avec le soutien de



En matière d'accompagnement social, les associations se trouvent confrontées à plusieurs défis :

1. Les effets des nouvelles politiques sociales sur l'accroissement des besoins d'accompagnement

Dans les années 90, à l'encontre d'une conception de l'Etat providence qui avait défendu le principe de la **responsabilité collective** de la société vis-à-vis de ceux qui tombent dans la précarité, une nouvelle conception de l'Etat social actif émerge. Celle-ci invoque la **responsabilité individuelle** de ceux qui se trouvent hors du circuit du travail et dépendent des aides sociales pour vivre.

Valoriser la **responsabilité individuelle**, c'est alors imposer aux personnes qui reçoivent une assistance une véritable « injonction à l'autonomie ».

Le but des nouvelles politiques sociales est d'inviter les usagers à sortir de l'assistance en concluant avec eux un **contrat d'insertion**. Le nouveau **contrat** conditionne ainsi l'aide sociale à la capacité pour les personnes de se « **responsabiliser** », au risque d'une éventuelle suspension de leurs allocations en cas de non-respect du contrat.

La contractualisation accentue le déclin des solidarités collectives. C'est davantage l'individu lui-même, sa capacité à faire valoir ses droits qui est à la base du lien de solidarité ainsi institué.

C'est dans ce contexte que se sont développées des politiques sociales qui amènent de gré ou de force les personnes qui vivent dans la pauvreté à entrer dans un **processus d'accompagnement**.

Parallèlement, le système de sécurité sociale renforce le **contrôle** sur la redistribution des aides sur la base de critères de plus en plus stricts et de conditionnalités restrictives.

Il en résulte qu'un **nombre croissant de personnes basculent dans la pauvreté** et passent à travers les mailles des filets de protection sociale.

Ceux qui vivent dans la précarité au quotidien éprouvent des difficultés énormes à effectuer les démarches nécessaires pour défendre leur dossier.

Ceux qui vivent dans la précarité au quotidien éprouvent des difficultés énormes à effectuer les démarches nécessaires pour défendre leur dossier. Cela résulte de problèmes de langue, de mauvaise compréhension des procédures, de timidité, de peur de rencontrer des professionnels n'ayant pas toujours la patience pour les écouter. Ceux qui connaissent la galère et la misère

cumulent en effet les handicaps : manque de revenus, santé précaire, manque de formation et d'information ou encore sentiment de dévalorisation suite à des échecs répétés. C'est ce qu'on appelle **le cercle vicieux de la pauvreté**.

Découragés, désorientés, certains d'entre eux frappent à la porte des **associations** devenues au fil du temps des **services d'accueil et d'orientation** de première ligne.

2. Les synergies indispensables avec les CPAS

Les nouvelles politiques sociales vont contribuer à modifier la mission dévolue aux services sociaux, comme les CPAS qui, dans la loi sur le Droit à l'intégrations sociales (DIS) de 2002, doivent définitivement passer de « l'assistance sociale » à « l'action sociale ». Les CPAS sont alors rebaptisés Centres publics **d'action** sociale.

Dans le contexte de crise sociale actuelle, les CPAS sont confrontés à une pauvreté croissante tout en se trouvant limités dans leur capacité d'intervention.

Selon la présidente du CPAS de Fléron, Geneviève Wrengler, de plus en plus de gens viennent frapper à la porte du CPAS pour toutes sortes d'interventions. Le SPF Intégration sociale le confirme en 2011 : les coûts d'intervention sur les revenus d'intégration sociale donnés par les CPAS ont explosé car le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) a considérablement augmenté entre 2008 et 2011 : + 16% en Wallonie, + 15% à Bruxelles et + 7% en Flandre. Toutes régions confondues, on est face à **une augmentation de presque 14% de demandeurs.**

Parmi les problèmes sociaux auxquels les CPAS sont confrontés, il y a de multiples situations de précarité où son intervention ne peut combler les inégalités qui touchent certaines catégories de personnes. Ainsi en est-il, par exemple, des femmes qui travaillent à temps partiel dans des secteurs peu rémunérés, dont les carrières sont en dents de scie pour

pouvoir s'occuper des enfants. Ces femmes sont des « travailleuses pauvres » qui viennent chercher un complément de revenu ou une aide ponctuelle.

Le revenu de remplacement octroyé permet de survivre mais reste en dessous du seuil de pauvreté et ne protège pas des aléas de la vie. Il suffit de devoir habiter un logement privé pour que le budget soit en déséquilibre.

Il y aurait là, selon la présidente du CPAS de Fléron, **un champ d'action pour des synergies avec le réseau associatif.** Pour aider les femmes dans des situations très précarisées, elle préconise la mise en place de relais avec des **associations** qui offrent un **accompagnement** pour les aider à faire face à leurs problèmes de vie.

Dans un contexte de précarité croissante, **les CPAS se trouvent en charge de nouvelles missions qui lui sont attribuées par l'Etat fédéral, alors que celui-ci réduit les moyens qui leur sont**

alloués.

Les nouvelles politiques en matière de chômage, avec l'accentuation de la dégressivité des allocations, contribuent à augmenter le nombre de personnes qui font appel au CPAS pour boucler leurs fins de mois. De même, dans différentes communes, la réduction des parts relatives à certaines aides économiques (mazout et autres aides à l'énergie), faute de budget public, peut augmenter encore la pauvreté.

Limité pour remplir ses missions de base, le CPAS est aussi confronté à des personnes démunies socialement, qui peinent et parfois sont dans l'incapacité de

constituer avec les documents requis le dossier pour l'octroi du revenu d'intégration. « Beaucoup de personnes ne peuvent pas ou plus gérer ces informations, lire leur courrier, tenir un dossier avec les éléments qui sont essentiels. »

Dans ce domaine, le rôle des associations de terrain est fondamental pour aider les personnes à comprendre le système d'allocations dont elles dépendent. Elles les accompagnent dans leurs démarches administratives, en leur apportant un soutien moral, pour leur rendre confiance dans leur capacité à gérer leur situation de façon autonome.

3. Le parcours du combattant de l'accès aux droits sociaux

Le système de protection sociale est d'une grande complexité et peut, dans certains cas, accentuer la marginalité de ceux qu'il est censé protéger. Les bénéficiaires de l'aide sociale font l'objet d'une suspicion constante justifiée par l'argument selon lequel certains abusent de ses avantages.

Un mécanisme d'exclusion sociale particulièrement pervers, qui se renforce en période de crise, se met en place concernant l'octroi des aides sociales.

Des personnes qui sollicitent l'aide du CPAS se heurtent à des difficultés accrues pour connaître les exigences qui conditionnent l'accès aux droits et pour les satisfaire.

Le système de protection sociale est d'une grande complexité et peut, dans certains cas, accentuer la marginalité de ceux qu'il est censé protéger.

A titre d'exemple, dans le domaine de l'accès aux soins de santé pour les migrants sans-papiers, selon Pierre Ryckmans¹, l'accès à l'Aide Médicale Urgente (AMU) est rendue plus difficile en raison du fait que les CPAS sont devenus plus exigeants sur les documents à fournir et les démarches à accomplir. Le traitement des dossiers est plus complexe et, conséquence directe, les délais de réponse s'allongent. Le délai d'un mois pour la demande d'octroi de l'AMU devient vite un mois et demi, voire deux mois.

Pierre Ryckmans s'interroge : « Les CPAS mettent du temps parce qu'ils sont surchargés. Ils sont surchargés parce qu'ils sont plus tatillons. Pour éviter les fraudes, disent-ils. Je me demande : quand on est sans-papiers et que l'on n'a droit à rien, sauf à l'aide médicale, où est la fraude ? ».²

Il relève les failles du système qui fonctionne mal et crée des barrières et des contraintes pour l'accès aux soins, obligeant les migrants à rester plus longtemps au Samu social.

Il en résulte que ce sont les associations qui doivent compenser les manquements des pouvoirs publics.

Cet exemple illustre combien les mécanismes d'exclusion sociale peuvent être subtils et se loger dans la

¹ Médecin généraliste de l'association Médecins du monde qui organise des consultations au Samu social.

² Migrations/magazine, n°8, automne 2012, p.22

conditionnalité des droits. Sous couvert de responsabiliser les personnes qui doivent *se prendre en mains* et *devenir autonomes* pour s'intégrer dans la société, on a durci et renforcé les conditions d'accès à l'aide sociale.

On en arrive à l'effet contraire en développant **l'assistance-dépendance** qui maintient les personnes dans une précarité dont laquelle il leur est de plus en plus difficile de sortir.

Le monde associatif, dont les moyens sont en baisse, ne pourra pas indéfiniment compenser les failles et les insuffisances de notre système d'aide sociale. Ce système doit être simplifié, financièrement renforcé et les pouvoirs publics doivent cesser de voir en tout allocataire social un fraudeur potentiel. Sans cela, notre société fabriquera des exclus parmi les exclus, privés d'accès aux droits les plus fondamentaux.

*Anne le Garroy et Gérard Warnotte
Vivre Ensemble Bruxelles*

www.vivre-ensemble.be

Suivez-nous sur Facebook et sur Twitter



**VIVRE ENSEMBLE
EDUCATION**